L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 7 MARS 1891.

PETITES ANNONCES.

A VENDRE.

A LOUER—Une belle maison de résidence et magasin, installations pour "dry goods" et chaussures, ou n'importe quel autre genre d'affaires, coin Bienville et Johnson. S'adresser sur les lieux. 5 mars—7f

DEMANDES.

ON demande—Un forgeron en ajusteur au No 73 Ste-Anne. 5 mars—1sem

DEMANDES D'EMPLOI.

UN Français industrieux et bien recommandé, pouvant se rendre utile à tout, demande emp'oi à $15 par mois, dans une famille ou une institution. Louis Muller, 466 Bagatelle. 3 mars—7f

ANNONCES JUDICIAIRES

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

Joel B. Wolfe vs Philip Thompson.

—No 11,934.—

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS pour le District Est de la Louisiane.—En vertu d'un alias writ de fieri facias, à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le MARDI, dixième jour de mars 1891, à midi, au local No 205 rue Huitième, dans cette ville, la propriété ci-dessous décrite, savoir:

Un lot de meubles de maison, une (1) baroeche, un (1) buggy, lot de harnais, quatre (4) chevreuils apprivoisés.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant.

BUREAU DU MARSHAL DES ETATS-UNIS, Nouvelle-Orléans, 27me jour de février 1891.
J. B. DONNALLY,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
27 fév—27—4 9 10 mars

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Mme Mary J. Plattsmier.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,380—Division — —Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Mary J. Plattsmier, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les six jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
7 mars—7 12 15

Succession de R. H. Bayley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 9,434—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par John B. Vinet, exécuteur testamentaire datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
7mars—7 12 15

Succession de Herman Hoefeld.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,790—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Aline Hoefeld, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
6 mars—6 11 15

Succession de Leon Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,735—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Bertha B. Levy, tutrice et comme tel administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 fév—26 —mars 3 7

Succession de Herman Curtius.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,792—Division E—Attendu que Mlle Caroline H. Curtius a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Herman Curtius, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 fév—mars 4 8

Succession de M. N. Siebrecht.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 30,977—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Maria Siebrecht, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
27 fév—27—4 8 mars

Succession de John Henry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,270—Division E—Attendu que Mme Ada Henry, veuve de feu John Henry, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécutrice testamentaire dative dans la succession de feu John Henry, décédé; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 fév—26—3 7 mars

Succession de William C. Watkins.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,851—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Kate M. Watkins, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 fév—26—3 7 mars

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 32,271—Division "B"—Léon Dalcour vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Léon Dalcour soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant O. Morel, Esq., notaire, en son bureau, No 9 rue Carondelet, en cette ville, le JEUDI, 12me jour de mars 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter pour ou contre la décharge du dit pétitionnaire de ses dettes et obligations et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 25 février 1891.
(Signé:) FRED D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
1er mars—1 7 12

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 31,519—Division A.—Ordre de Cour.—L. C. Nick vs ses créanciers.—Qu'une réunion des créanciers de Louis C. Nick, insolvable, soit par le présent convoquée et tenue pardevant Ernest Commagère, notaire, en son bureau, No 1,152 rue Magasin, en cette ville, le SAMEDI, 28me jour de mars 1891, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit insolvable, nommer un syndic, voter sur son application pour être déchargé et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 25 février 1891.
[Signé] THOS C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
27 fév—5f au 28 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 32,014—Gustave Schlesinger (individuellement) et comme membre de la raison sociale Gustave Schlesinger & Co et la dite raison sociale vs leurs créanciers. Ordre de Cour.—Que la cession des biens faite par Gustave Schlesinger individuellement et comme membre de la raison sociale de Gustave Schlesinger & Co. et de la dite raison sociale soit acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers; il est de plus ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant M. Voorhies, notaire, commençant JEUDI, 5 mars 1891, à 11 heures A. M., que F. B Thomas, Esq., soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes poursuites contre leurs personnes et leurs biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1891.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
27 jan—27—18 fév—mars 5

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 32,039—Division B—Brice Sembre vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Brice Sembre soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Marcel T. Ducros, notaire, en son bureau No 138 rue Gravier, en cette ville, le VENDREDI, 6me jour de mars 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, voter pour ou contre la décharge du dit pétitionnaire et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues, et que Geo O. Prost, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 17 janvier 1891.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN Député Greffier.
30 jan—30—13 fév—6 mars

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 6 MARS—CLASSE No 154
Tirage de 4 heures P. M.

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
51	39	44	62	9	8	54	19	64	49	38	—	—	—

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature.
Ce 6 mars 1891—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
W. P. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

☞ Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Million distribué.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestée ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires.

Nous soussignés Banques et Banquiers paierons tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres La Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 17 MARS 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de..	$300,000,	soit	$300,000
1 Lot de..	100,000,	....	100,000
1 Lot de..	50,000,	....	50,000
1 Lot de..	25,000,	....	25,000
2 Lots de..	10,000,	....	20,000
5 Lots de..	5,000,	....	25,000
25 Lots de..	1,000,	....	25,000
100 Lots de..	500	....	50,000
200 Lots de..	300,	....	60,000
500 Lots de..	200,	....	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de.. $500, soit......		$50,000
100 Lots de... $300,	.. ..	30,000
100 Lots de... $200,	.. ..	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100, soit......	$99,900
999 Lots de $100, ...	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

PRIX DU BILLET:

Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDES PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquel'es nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institution d'Etat. Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTREES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur envers et contre tout, CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, si oui ou non la Loterie serait continuée de 1895 à 1919. L'impression générale est que LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.

Comme les billets de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane sont préparés avec grand soin et toute l'attention donnée au détail, ils continueront à porter la signature de feu M. A. Dauphin jusqu'à ce que d'autres aient été soigneusement gravés avec la signature de son nouveau président, Paul Conrad.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent les chances du lot annoncé.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE
Vente de billets, etc.
Stewart Brothers et compagnie vs. W. S. Frierson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 31,411—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 7 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain billet à ordre daté Amite le 14 février 1890, tiré par N. B. Morgan, à l'ordre de W. S. Frierson et endossé par W. S. Frierson pour la somme de soixante-dix [$70] piastres payable six mois après date avec 8 0[0 d'intérêt par an après maturité jusqu'à parfait paiement.

Un certain billet à ordre daté Amite le 14 février 1890, tiré par John Jining à l'ordre de W. S. Frierson et endossé par W. S. Frierson pour la somme de vingt-sept piastres quarante cents [$27 40], payable six mois après date avec 8 0[0 d'intérêt par an après maturité jusqu'à parfait paiement.

Un certain billet à ordre daté Amite City le 15 février 1890, tiré par D. S. Glasscock à l'ordre de W. S. Frierson et endossé par W. S. Frierson pour la somme de seize piastres cinquante trois cents [$16.53] payable soixante jours après date avec 7 0[0 d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement.

Un certain billet à ordre daté Amite le 15 février 1890, tiré par John Jones à l'ordre de W. S. Frierson et endossé par W. S. Frierson pour la somme de cent cinquante [$150.00] piastres payable sept mois après date avec 8 0[0 d'intérêt par an après maturité jusqu'à parfait paiement.

Un certain billet à ordre, daté Amite, le 5 février 1890, tiré par E. L. Clark à l'ordre de W. S. Frierson et endossé par W. S. Frierson, pour la somme de cinquante-sept piastres et cinquante cents [$57 50], payable six mois après date, avec 8 0[0 d'intérêt par an après maturité jusqu'à parfait paiement.

Un certain billet à ordre, daté Amite le 16 février 1890 tiré par James Rogers à l'ordre de W. S. Frierson et endossé par W. S. Frierson, pour la somme de soixante-neuf piastres [$69], payable six mois après date, avec 8 0[0 d'intérêt par an après maturité jusqu'à parfait paiement.

Un certain billet à ordre daté Amite, le 22 février 1890, tiré par Lewis Amon à l'ordre de W. S. Frierson et endossé par W. S. Frierson pour la somme de quatre vingt-cinq [$85] piastres payable six mois après date, avec 8 0[0 d'intérêt par an après maturité, jusqu'à parfait paiement.

Un certain billet à ordre, daté Amite, 22 février 1890, tiré par J. S. Jenkins, à l'ordre de W. S. Frierson et endossé par W. S. Frierson, pour la somme de cent quinze [$115] piastres payable sept mois après date, avec 8 0[0 d'intérêt par an après maturité jusqu'à parfait paiement.

Un certain billet à ordre daté, Amite 23 février 1890, tiré par David Huges à l'ordre de W. S. Frierson et endossé par W. S. Frierson pour la somme de quarante piastres vingt-cinq cents ($40 25) payable sept mois après date avec 8 0[0 d'intérêt par an après maturité jusqu'à parfait paiement.

Un certain billet à ordre daté, Amite City Lne, 9 avril 1890 tiré par M. B. Harvin à l'ordre de W. S. Frierson et endossé par W. S. Frierson pour la somme de cinquante et une ($51 00) piastres payable six mois après date avec 8 0[0 d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement.

Un certain billet à ordre daté Amite City, Lne., 22 mai 1890, tiré par S. W. Shamway, à l'ordre de W. S. Frierson et endossé par W. S. Frierson, pour la somme de cent ($100) piastres, payable douze mois après date, avec 8 0[0 d'intérêt par an du jour de date jusqu'à parfait paiement.

Un certain billet à ordre daté Amite, 30 mai 1890, tiré par James Headen à l'ordre de W. S. Frierson et endossé par W. S. Frierson pour la somme de trente ($30) piastres, payable trois mois après date.

Un certain billet à ordre daté Amite City, Lne., 9 juin 1890, tiré par E. L. Chapman à l'ordre de W. S. Frierson et endossé par W. S. Frierson pour la somme de cinquante-cinq piastres vingt cents ($55 20) payable trois mois après date, avec 8 0[0 d'intérêt par an après maturité.

Un certain billet à ordre daté Amite, La, 22 juin 1890, tiré par Lewis Amon à l'ordre de W. S. Frierson et endossé par W. S. Frierson, pour la somme de trente-cinq piastres et soixante-quinze cents ($35 75) payable cinq mois après date avec 8 0[0 d'intérêt par an après maturité.

Un certain billet à ordre daté le 24 juin 1890, tiré par J. W. Fainting à l'ordre de W. S. Frierson et endossé par W. S. Frierson, pour la somme de quatre-vingt-quinze piastres ($95) payable cinq mois après date avec 8 0[0 d'intérêt par an après maturité.

Un certain billet à ordre daté Amite City, La, 25 juin 1890, tiré par Wm H. Garland à son propre ordre et par lui endossé et aussi endossé par W. S. Frierson, pour la somme de trois cents ($300) piastres payable le ou avant le 1er jour de janvier 1891 avec 8 0[0 d'intérêt par an après maturité.

Un certain billet à ordre daté Amite City, La, le 4 novembre 1890, tiré par J. D. Cunningham à l'ordre de W. S. Frierson et endossé à l'ordre de Stewart Brothers & Company par W. S. Frierson, pour la somme de cent ($100) piastres payable douze mois après date.

Un certain billet à ordre daté Amite City, La, le 17 novembre, 1890, tiré par George Pinckney, à l'ordre de W. S. Frierson et endossé par W. S. Frierson pour la somme de cent piastres [$100], payable le 17 novembre 1891, avec 8 0[0 d'intérêt par an du jour de date jusqu'à parfait paiement.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHA. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
24 fév—24 28—mars 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.
William Pinchard & Co. vs. Scott McGehee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,774—En vertu d'un ordre signé le 20 février 1891, basé sur la pétition de Wright Schaumburg, syndic, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Le neuvième indivis et le un-cinquante-quatrième intérêt indivis de Scott McGehee dans:

Un certain morceau de terre composé de 643 acres, section 67, Township 1, Range 1 est, paroisse Est Feliciana, connu populairement comme le "Holloway Place."

2° L'intérêt du dit Scott McGehee dans un fonds-bénéfice non distribué, laissé par testament de A. R. McGehee à sa garde-malade Eliza Fisher, pour être distribué à la mort du dit Fisher—si le fonds bénéfice existe alors—et supposé être maintenant entre les mains de J. Burrus McGehee, exécuteur, etc.

(Le fonds bénéfice s'élève à $2,500, dont le dit Scott McGehee a un 1/6 intérêt indivisé à la mort du dit Fisher.)

3° Un lot de comptes ouverts, etc., dus au dit Scott McGehee, d'après une liste enregistrée.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23 fév—23—mars 2 9 16 23 28

ANNONCE JUDICIAIRE.
James Donovan vs. Athanase Uigère.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,824—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

La moitié d'intérêt indivise du défendeur, Athanase Uigère, dans les salons de barbe connus comme "The St-Charles Hotel and Hotel Royal Barber Shops". Le salon de barbe "St-Charles Hotel" est situé au premier à l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, et le salon de barbe "Hôtel Royal" est situé sur la rue St-Louis, entre Chartres et Royale.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 fév—24 28—mars 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.
Jean B. Lafon vs Dennis Brady.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,911—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 28 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, étant le lot No 12 de l'îlet No 428, borné par les rues Baronne, Carondelet, Delachaise et Foucher. Le dit lot forme l'encoignure des rues Baronne et Foucher et mesure trente-un pieds quatre pouces de face à la rue Baronne sur une profondeur de cent vingt pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 fév—24—mars 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.
The Citizen's Bank of Louisiana vs. Mme Felicity Patrick et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,986.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et la Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 14 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme le lot numéro "trois", dans l'îlet borné par les rues Mandeville, Levée, Espagne et Victoire, sur un plan fait par Allou d'Hémécourt, ingénieur civil, en date du 17 janvier 1851, le dit lot mesure au pied américain cinquante pieds 3 pouces de face à la rue Mandeville sur soixante-trois pieds cinq pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances et les droits, voies et servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou qui en que que se, en dépendant.

Ensemble avec quarante-huit actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties et attachées à la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant pour payer et satisfaire la réclamation du plaintif, soit la somme de trois cent quatorze piastres, montant du prêt sur les actions, avec dix pour cent d'intérêt sur la dite somme, à partir du 1er juin 1879, et une autre somme de huit cent soixante-quatre piastres, montant des contributions sur les dites actions du fonds capital; avec huit pour cent d'intérêt par an sur neuf appels annuels ou contributions de quatre-vingt seize piastres chacun, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur chaque appel au jour de sa maturité, c'est-à-dire du 1er décembre de chaque année, de 1881 à 1889 inclusivement, et les frais et charges du procès et de la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété. L'acquéreur assumera en outre le résidu de la dite dette du fonds capital hypothécaire encore dû, en faveur de la banque, d'après la charte et les lois de la banque, à savoir: la somme de trois mille quatre cent cinquante-six piastres, et l'acquéreur assumera toutes les obligations d'un actionnaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane en vertu de sa charte et ses lois; et la balance, s'il y en a, du prix de l'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
9 fév—9 16 23 mars 2 9 14

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Citizens' Bank of Louisiana vs M. F. Strachen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 11,378—En vertu d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre les rues Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 4 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

La cent trente-neuvième, cent quatre-vingt-douzième 139|192 partie de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Huit certains lots de terre se touchant, situés dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par les rues Marais, Conti, Trémé et St Louis, les dits lots de terre sont désignés par les numéros 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 36 du dit îlet, d'après un plan dressé le 27 novembre 1875, par Louis H Pilié, député voyer de la ville et annexé pour référence, à un acte hypothécaire par H. F. Fturcken en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane passé pardevant Félix Grima, notaire en cette ville le 21 décembre 1875 et mesurant chacun, conformément au dit plan, comme suit: à savoir:

Le dit lot No 11, mesure vingt-un pieds trois pouces de face à la rue St-Louis, la même largeur dans le fond sur une profondeur de cent vingt-huit pieds huit pouces une et un tiers lignes sur le côté vers la rue Trémé et cent vingt-huit pieds sept pouces quatre et deux tiers lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro douze. Le dit lot numéro douze forme l'encoignure des rues St Louis et Marais et mesure vingt-un pieds huit pouces de face à la dite rue St-Louis sur une profondeur de soixante-dix pieds et de face à la dite rue Marais. Le dit lot No 13 forme l'encoignure des rues Conti et Marais et mesure vingt-un pieds huit pouces de face à la rue Conti la même largeur dans le fond sur une allée s'étendant de la rue Marais à la rue Trémé qui figure sur le dit plan sur une profondeur de cent vingt-huit pieds sept pouces et face à la rue Marais et cent vingt huit pieds sept pouces quatre et 2|3 lignes sur le côté du lot No 14. Le dit lot No 14 touche au lot No 13 et mesure vingt un pieds trois pouces de face à la dite rue Conti, et même largeur dans le fond sur l'allée ci-dessus décrite, sur une profondeur de cent vingt-huit pieds sept pouces quatre et 2|3 lignes sur le côté du lot No 13, et cent vingt huit pieds huit pouces et une 1|3 ligne sur le côté du lot No 15; le dit lot No 15 touche au lot No 14 et mesure vingt-et-un pieds trois pouces de face à la dite rue Conti, la même largeur dans le fond sur l'allée ci-dessus décrite sur une profondeur de cent vingt-huit pieds huit pouces une 1|3 ligne sur le côté du lot No 14 et cent vingt-huit pieds huit pouces et six lignes du côté du lot No 16. Le dit lot No 16 touche le lot No 15, et mesure vingt et un pieds trois pouces de face à la dite rue Conti et la même largeur, dans le fond sur l'allée ci-dessus décrite sur une profondeur de cent vingt-huit pieds huit pouces et six lignes sur le côté du lot No 15 et cent vingt huit pieds neuf pouces deux 2|3 lignes sur le côté du lot No 17. Le dit lot No 17 touche au lot No 16 et mesure vingt et un pieds trois pouces de face à la rue Conti, la même largeur dans le fond sur la dite allée ci-dessus décrite, sur une profondeur de cent vingt pieds neuf pouces deux 2|3 lignes sur le côté du dit lot No 16 et cent vingt-huit pieds neuf pouces sept 1|2 lignes sur le côté vers la rue Trémé, et le dit lot No 36 étant immédiatement dans le fond du lot ci dessus décrit No 12, mais séparé par une allée-passage figurant sur le dit plan mesurant vingt-et-un pieds huit pouces de face à la dite allée ci-dessus décrite courant de la rue Marais à la rue Trémé, sur une profondeur de cinquante pieds et face à la dite rue Marais. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les lots de terre ci-dessus décrits, et tous les droits, voies, privilèges servitudes et dépendances qui y appartiennent. Ensemble avec quatre cents quatre-vingt sept actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, y attachées.

Saisie dans la susdite affaire.

Termes et conditions—Comptant, une somme suffisante pour payer la réclamation de la demanderesse, soit quatre mille sept cent quarante-six dollars avec 10 0[0 d'intérêt par an sur $1878 de cette somme à partir du 1er août 1882 et avec 8 0 0 d'intérêt par an sur $956 de la somme à partir du 1er décembre 1881; le même intérêt sur un semblable montant à partir du 1er décembre 1882; et le même intérêt sur une semblable somme à partir du 1er décembre 1883. Et les frais et dépens du procès et de la vente ainsi que les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. En outre, l'acquéreur assumera le reste de la dette du fonds capital hypothécaire pour les 487 actions sujettes à être réclamées en vertu de la charte et des lois de la banque, savoir: la somme de $47,800. L'acquéreur devant assumer toutes les obligations d'un actionnaire de la banque des Citoyens de la Louisiane, en vertu de sa charte et de ses règlements; et le reste, s'il y en avait, du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3mars—3 10 17 24 31—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente pour effectuer un partage.
Martin A. Flood vs Louisa Hollins & als.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, Division A.—No 31,498.—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 16 février 1891 et signé le 23 février 1891, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le LUNDI, 30 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, dépendances qui y appartiennent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans cette partie connue comme Burtheville, borné par les rues St Patrick, St-David, Edmond et la ligne de division de la propriété L. Foucher et désigné comme lot No quatre vingt quatorze sur un plan dressé par Nimmerger, le 24 janvier 1854 et déposé pour référence à l'étude d'Achille Chiapella, alors notaire, en cette ville. Le dit lot de terre est divisé en dix huit lots, numérotés de un à dix huit inclusivement mesurant un pied américain deux cent quatre-vingt-dix-neuf pieds huit pouces et huit lignes de face à la rue Edmond, et un côté quatre-vingt-dix neuf pieds quatre pouces et six lignes sur la ligne de la propriété Foucher et deux cent quarante neuf pieds dix pouces de face à la rue St David et deux cent cinquante six pieds et cinq pouces de face à la rue St-Patrick.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 fév—mars 3 10 17 24 30

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente d'une propriété dans le 6ème District.
Harry H. Hall vs Samuel Mullen.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 31,88.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 4 avril 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges et dépendances lui appartenant qui en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Robert, Constance et Upperline et composé de tout le lot No 21 et d'une portion des lots Nos 24 et 25 sur un plan du dit îlet déposé à l'étude de Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, comme plan No 72, conformément au dit plan le dit lot No 21 mesure trente pieds de face à la rue Magazine sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles et les portions des lots Nos 24 et 25, ici saisis mesurant chacun trente pieds de face à la rue Robert, sur une profondeur pour le lot No 24 de soixante pieds et pour le lot No 25 de quatre vingt dix pieds tous deux entre lignes parallèles, les dits lots Nos 24 et 25 se touchent.

Acquis par le défendeur par achat du plaintif d'après un acte fait pardevant George C. Préot, notaire, daté le 8 juillet 1889.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Comptant pour payer la réclamation du plaintif, soit la somme de cinq cents piastres avec 8 0[0 d'intérêt par an à partir du 8 juillet 1889 jusqu'à parfait paiement, cinq pour cent honoraires d'avocat sur le montant principal et intérêt, les frais et charges du procès et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur devant assumer jusqu'à concurrence de son enchère le paiement d'un billet à ordre de $500 tiré par le défendeur à son propre ordre et par lui endossé, portant hypothèque concurremment avec la réclamation du plaintif, daté le 8 juillet 1889 et payable deux ans après sa date avec intérêt au taux de 8 0[0 par an du 8 juillet 1889 jusqu'à parfait paiement, d'après acte passé pardevant le dit notaire, daté le 8 juillet 1889.

3° Et la balance du prix de l'adjudication, comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
2 mars—2 9 16 23 30—4 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.
UNE RARE OCCASION.

Vente par le Shérif Civil de la vaste et bien construite bâtisse en briques à trois étages, formant le coin sud-ouest des rues Tchoupitoulas et Commune, actuellement occupée par MM. Jaeger et De Pass, comme les magasins portant les Nos 9, 11, 13 rue Tchoupitoulas, situés dans la partie la plus commerçante des affaires de gros de la ville, facilement louée à de bons prix—Magasins facilement subdivisibles à peu de frais.

Plans exposés à la Bourse.

D. C. McCan vs. Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31,991—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 7 mars 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Commune, Gravier et Magasin, désigné par la lettre A, sur un plan de De Pouilly, daté le 8 septembre 1865 déposé en l'étude de E. G. Gottschalk, notaire, sur un plan 38, et mesurant soixante-deux pieds neuf pouces et quatre lignes de façade rue Tchoupitoulas, sur cent neuf pieds de profondeur et de façade rue Commune; quarante-trois pieds de largeur sur la limite inférieure; de là il s'étend de quatre pieds six pouces de profondeur, vers la rue Tchoupitoulas, puis six pieds vers la rue Gravier, et de là, deux pieds neuf pouces vers la rue Tchoupitoulas, de là treize pieds vers la rue Gravier, et de là, cent huit pieds, sept pouces de profondeur vers la rue Tchoupitoulas.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2 fév—2 9 16 23—mars 2 7

BASILE BARES
FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans.
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibrer pour la maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.

Accords et réparations de pianos une spécialité. 30 mars—

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. V. GOURDAIN.

VENTE SANS RESERVE

Pour effectuer un partage entre Gabriel Dantagnan et les héritiers, ayant l'âge voulu, de sa femme décédée, Delphine Chrétien.

Propriétés de valeur améliorées, bien situées, dans le Troisième District, à deux îlets de la rue Esplanade et à un îlet de la rue des Remparts.

Le cottage neuf simple en bois, recouvert en ardoises, No 373 rue St-Claude, avec dépendances dans le fond.

La propriété commerciale bien connue No 375 rue St-Claude, formant l'encoignure de la rue Colombus.

Une résidence double recouverte en ardoises, No 377 rue St-Claude, formant l'encoignure de la rue Colombus, avec attics spacieux et balcon de chaque côté des attics.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 87 rue Bienville—LE SAMEDI, 21 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu les propriétés décrites ci-après, à savoir:

1° Un certain lot de terre dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Claude, Kerlerec, Colombus et Marais, mesurant, en mesure américaine, 29 pieds 6 pouces de face à la rue St-Claude, sur 117 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur. Ensemble avec une maison en bois à un étage ayant 1 galerie sur le côté et 3 chambres. Aussi une bâtisse séparée contenant 2 chambres, 4 cabinets, avec galerie devant et derrière; et au fond du lot un grand hangar, lieux d'aisance et 2 citernes. Sur la façade du lot une bâtisse séparée ayant une grande chambre faisant face à la rue; water-works, gaz, etc.

2° Un lot de terre dans le même district, borné par les rues St-Claude, Colombus, Kerlerec et Marais: mesurant (mesure américaine) 25 pieds 9 pouces 6 lignes de face à la rue St-Claude, 118 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Colombus; 117 pieds 2 pouces 6 lignes sur la ligne vers la rue Kerlerec et 42 pieds 9 pouces 7 lignes sur la ligne du fond. Ensemble avec une maison en bois à un étage contenant 4 chambres. Dans la cour, une bâtisse séparée ayant 4 chambres, galerie devant et derrière et cabinets. Au fond du lot une autre bâtisse contenant 2 chambres, hangar, poulailler, deux citernes et lieux d'aisance doubles.

3° Un lot de terre, dans le même district, borné par les rues St Claude Colombus, Marais et St-Bernard, mesurant, en mesure américaine, 36 pieds 8 pouces 8 lignes de face à la rue St-Claude, 116 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Colombus, 101 pieds 2 pouces sur la ligne vers la rue St-Bernard et 44 pieds sur la ligne du fond. Ensemble avec une maison en bois à un étage avec attic, divisée en deux corps de logis, contenant ensemble 6 grandes chambres, 3 cabinets, galerie derrière et balcon sur le côté des chambres de l'attic; dans la cour une bâtisse avec 2 chambres, galerie devant et 2 cabinets, lieux d'aisance, 2 citernes et puits en briques.

Conditions.—Une moitié ou plus comptant, la balance à un an portant 8 0[0 d'intérêt par an, représentée par des coupons-billets garantis par le lien et privilège du vendeur. Acte de vente renfermera le pacte de non aliénation; 5 0[0 frais d'avocat et autres clauses de garantie usuelles. Les taxes d'Etat et de Ville jusqu'au 1er janvier 1891 seront payées par le vendeur. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1891, et feront un dépôt de 10 0[0 comptant, sur le montant de l'adjudication. Voir les plans à la Bourse.

Actes de vente pardevant M. T. Ducros, notaire public, aux frais des acquéreurs.
21 fév—21 28—mars 7 14 21

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriété sur la rue des Ursulines.
Succession de Joseph Ovide Guesnon.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 21 mars 1891, il sera vendu, à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 12 février 1891—La propriété suivante, savoir:—

Deux lots de terre situés dans le Second District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Ursulines, St-Philippe, Miro et Tonti, désignés par les Nos 10 et 11, lesquels lots sont contigus et mesurent:

Le lot No 10.—30 pieds de face à la rue des Ursulines, sur 146 pieds 6 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Le lot No 11.—30 pieds de face à la rue des Ursulines, sur 146 pieds 8 pouces 6 lignes de profondeur du côté vers la ligne du lot No 10,—106 pieds 8 pouces 5 lignes du côté de la ligne du lot No 12.

42 pieds 6 pouces sur une ligne vers la propriété Mc Donough et 15 pieds 9 pouces 5 lignes de largeur sur la ligne du fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent.

Vendu conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Une moitié ou davantage comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque et portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à fait paiement avec toutes les clauses pénales d'usage. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé.

L'acquéreur assumera les taxes pour l'année 1891 en sus du prix d'acquisition.

Acte de vente pardevant Jos Duvignenud, notaire.
15 fév—15 21 28—7 14 21 mars

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ATTENTION, ACHETEURS!

Sites attrayants pour bâtir et propriétés de choix améliorées,

En arrière de l'avenue St Charles et dans la section qui se développe rapidement, à proximité du chemin coquillé de l'avenue Henry Clay—tous terrains de choix et élevés.

Cottages de résidence, Ecuries, ETC.

—AUSSI—

Joli Cottage simple, en bois, No 440 rue Dexième près Liberté.

Succession de Louis Wyman et de Charlotte A. F. Wyman, sa femme.

No 26,366—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—George G. Friedrichs, crieur—Bureau, 177 rue de la Commune.—SAMEDI, 7 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C. pour la paroisse d'Orléans, daté le 2 février 1891 et rendu dans les susdites successions, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1.—Encoignure des rues Edmund et Greene.

Neuf certains lots de terre, situés dans le Sixième District de cette ville, connus sous le nom de Burtheville, et désignés comme lots Nos 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 dans l'îlet No 100, sur le plan de Burtheville, fait par A. D'Hémécourt, voyer, en date du 24 mai 1869, et déposé pour référence ou l'étude de Magner, ancien notaire. Le dit îlet est borné par la ligne de la propriété Fourcher de Circé, les rues St-George, Edmund et Greene. Les lots Nos 10, 11, 12, 13 et 14 se touchent et mesurent chacun 29 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Edmund sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le dit lot No 10 forme l'encoignure des rues Edmund et Greene. Les lots Nos 15 à 18 inclusivement se touchent chacun, et les lots 15 et 16 mesurent chacun 50 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Greene, 29 pieds 9 pouces 1 ligne de largeur dans le fond sur 149 pieds 10 pouces 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté divisant le lot No 15 des dits lots Nos 10 à 14 inclusivement, 149 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne de division entre les lots Nos 15 et 16 et 149 pieds 9 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne du côté du No 16, adjacent au lot No 17. Les lots Nos 17 et 18 mesurent chacun 30 pieds 6 pouces 5 lignes de face à la rue Greene, une largeur en arrière du dit lot No 17 de 29 pieds 8 pouces 11 lignes et au lot No 18 de 29 pieds 8 pouces 2 lignes, par une profondeur de 149 pieds 9 pouces 3 lignes sur la ligne du côté du lot No 17 adjacent au lot No 16; 149 pieds 9 pouces sur la ligne de division entre les lots 17 et 18, et 149 pieds 8 pouces et 5 lignes de profondeur du côté du lot No 18, adjacent à la propriété Foucher de Circé.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant une gentille résidence en bois couverte en ardoises au coin des rues Edmund et Greene, retirée du trottoir, contenant galerie de façade, 3 chambres et cuisine, 2 larges écuries doubles pour vaches et écurie à l'arrière, citerne, hangar, etc. A seulement un îlet de l'avenue Henry Clay et à trois au-dessus de l'avenue St Charles. Cette section se bâtit rapidement avec des maisons de choix. Les terrains se vendront pour satisfaire la demande.

2.—Coin des rues Edmund et St-George.

Deux certains lots de terre, situés dans le même district et îlet comme il est ci-dessus décrit, désignés comme lots 5 et 6, se touchant et mesurant chacun 29 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Edmund sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une grande écurie construite dans le fond, servant de bâtisse à deux étages, ayant hall, 4 chambres, citerne, etc. Dans un magnifique district bien ombragé et s'améliorant constamment, plusieurs îlets ayant la route pavée en "Shillinger et s'approchant de l'avenue St-Charles avec un beau chemin coquillé jusqu'à l'avenue Henry Clay. Ces magnifiques terrains se recommandent d'eux-mêmes et sont très recherchés.

3.—Ilet sur l'avenue Henry Clay.

Tout ce certain îlet de terre excepté la portion ayant 90 pieds de face à l'avenue Henry Clay sur 120 pieds de face et profondeur à la rue Breslau, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième district de cette ville, dans la partie communément connue sous le nom de Burtheville, anciennement dans la ville et la paroisse de Jefferson, dans cet Etat, désigné comme îlet No 108 sur un plan de Burtheville sus-nommé. Le dit îlet de terre est compris entre l'avenue Henry Clay, les rues Edmund, Victor et Breslau et est subdivisé en lots numérotés de 1 à 23, inclusivement, d'après le dit plan. Les améliorations comprennent une résidence cottage contenant 3 chambres, citerne et une grande écurie en bois contenant 36 places et un grand grenier au-dessus. Le tout en bon état et loué à raison de $15 par mois. Cette belle propriété est accessible par le chemin coquillé sur l'avenue Henry Clay, et est en dehors des limites des fourrières, la rendant convenable pour une vacherie aussi bien qu'une bonne spéculation pour des profits futurs.

4.—No 440 rue Deuxième, près Liberté.

Le joli cottage en bois et deux lots de terre, situés dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Deuxième, Troisième, Liberté et St-David, désignés par les Nos 12 et 13 sur un plan dressé par C. H. Hedin, ingénieur civil, daté le 20 octobre 1849, faisant partie des archives du bureau de H. B. Cenas, anciennement notaire en cette ville. Lesquels dits lots se touchent et mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Deuxième sur 115 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un joli cottage en bois couvert en ardoises, contenant deux chambres proprement tapissées, cuisine, citerne et hangar dans le fond, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur; la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité; un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis pour lier la vente.

Actes de vente pardevant John G. Ward, Ecr., notaire, aux frais des acquéreurs.
5fév—5 6 7 14 21 28 & date.

VENTES A L'ENCAN

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété sur la rue Poydras.
Succession de John Gilmore et Mary Gilmore, sa veuve.

No 31,581—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 28 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé dans l'affaire ci-dessus le 20 février 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Howard [anciennement Girod] Lafayette [anciennement Hevia] et Liberté [anciennement St-Paul] désigné comme lot No 3 de l'îlet No 22; le dit lot mesure 26 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Poydras sur 110 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une résidence en bois à deux étages, etc.

Conditions de la vente.—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement au-dessus du prix d'adjudication, de toutes les taxes dues et exigibles pendant cette année 1891, et déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Hero & Ward, notaires publics.
22 fév—22 28—mars 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE PLUS GRAND ATTRAIT

QUI S'OFFRE

AUX CAPITALISTES!

Un emplacement où sont réunis tous les intérêts des grands marchés de cette ville et du commerce de détail de toute la façade de la rivière.

LE HEADLIGHT

Du Marché Français qui comprend toutes les petites industries concentrées en notre ville, à l'encan à crédit.

Les fameux Magasins Rouges.
Coin des rues Domaine et Peters.
S'imposant sur toute la Levée.

Succession de S. Alexander.
Vente en partage.

No 29,622.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs en vertu d'un jugement de l'Honorable Thos. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu dans l'affaire ci-dessus et signé le 24 décembre 1890, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot ou portion de terre situé dans le deuxième district de cette ville, sur l'emplacement compris entre le pied de la Vieille Levée et le Chemin Public, maintenant rue Peters, entre les deux Marchés, désigné par la lettre "A" et ayant, au pied américain, 28 pieds 2 pouces 7 lignes sur la ligne du Vieux Chemin Public maintenant rue Peters, 54 pieds de profondeur sur le côté ouest de la ligne du lot No deux, ci-dessus décrit, et 56 pieds 5 pouces et 6 lignes de profondeur sur le côté est de la ligne faisant face au Marché aux Légumes, le tout conformément à un plan fait par Edgar Pilié, le 26 novembre 1884, annexé à un acte passé par devant W. J. Castell, ancien notaire, le 29 avril 1885.

2° Un autre lot de terre touchant la propriété ci-dessus décrite désigné par le No 2 sur un plan fait par L. Bringier voyer général, le 1er décembre 1833, annexé à un acte passé pardevant T. De Armas, ancien notaire, le 31 décembre 1833 et aussi désigné par le No 2 sur un plan dressé par Pilié et Murray en date du 13 mars 1866, déposé à l'étude de F. Grima, ancien notaire, le quel lot mesure au pied américain 28 pieds 2 pouces 7 lignes de face à l'ancien Chemin Public maintenant rue Peters, 54 pieds 6 pouces et 1 ligne sur le côté vers la rue Du Maine, 54 pieds de profondeur sur le côté vers la rue St Philippe et 28 pieds 5 pouces de façade à la rue Levée.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les deux lots ci-dessus décrits, connus comme les Red Stores Nos Un et Deux, et toutes les dépendances qui y appartiennent.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant et le reste à un crédit d'un et deux ans avec billets d'acquéreur portant 7 pour cent d'intérêt par an, garanti par hypothèque et privilège de vendeur. Les actes de vente contiendront les stipulations ordinaires de cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, transfert de police d'assurance, etc. Les acquéreurs assumeront les taxes de 1891 en sus du prix de leur adjudication et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Abel Dreyfous, notaire.
17 fév—17 21 28—mars 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Propriété Sulphur Spring
Bien améliorée et cultivée,
Et deux morceaux de terre attenants.

Pâturage et terre de bois pour construction, près de Covington, Lne.

A l'encan pour du crédit.

Succession d'Adam Thomson.

No 27,679—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 16 février 1891, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur, à savoir—

1° Tout ce certain morceau de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent situé près de la ville de Covington dans la paroisse St-Tammany dans cet Etat, connu comme la ville de Sulphur Springs, et ayant 640 acres, borné à l'est par la rivière Bogue Falia, au nord par les terres de Mme M. E. Terrell, au sud par les terres de Jesse R. Jones et au nord par les terres du dit Jones et étant désigné comme section 37, dans le township 6 et Range 11, Est, d'après une ancienne carte du Bureau des terres des Etats-Unis à Greensburg, La. Le tout clos et tout entouré. Il y a une grande sucrerie avec chaudières, machine, moulin et équipage, grange, écurie, hangar à fourrage, cabanes pour travailleurs, etc., for au chemin Covington, la principale avenue. Il y a deux cottages et vers le centre une maison de fermier et un cottage séparé. Il y a sur le terrain trois abondantes sources, deux desquelles sont sulfureuses et une ferrugineuse, cette dernière est unique en son genre. Il y a aussi une belle grange pour une jolie et grande fondation et un hôtel convenable pour une grande bâtisse. Ces belles sources sont renommées dans tout le Sud pour leurs propriétés médicinales et curatives. Les communications avec la ville sont constantes et rapides.

2° La propriété décrite ci-après située dans la paroisse St-Tammany, dans cet Etat, et connue comme section 45, dans le township 6, Sud de Range 11, Est, contenant 640 acres, bornée à l'est par la rivière Bogue Falia, au nord en grande partie par les terres publiques, à l'ouest par des terres appartenant actuellement ou ayant appartenu à Jesse R. Jones et au sud par des terres appartenant à Strawbridge ou ses représentants.

Et en même temps et à la même place de la vente: les animaux, meubles, ustensiles aratoires, outres effets, etc., qui peuvent se trouver sur la dite propriété au moment de la vente.

Conditions—La moitié ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, la balance des prix respectifs de l'adjudication à un crédit de un, un et deux ans du jour de la vente, en billets des acquéreurs, portant intérêt de 8 pour cent par an du jour de l'adjudication jusqu'à maturité et jusqu'à parfait paiement garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, l'assurance de toutes les améliorations et le transfert des polices aux détenteurs des billets, ensemble avec la clause pénale de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite pour forcer le paiement des billets au terme, et toutes les autres clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement des billets et toutes les taxes pour l'année 1891 et devant déposer 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant James J. Woulfe, Esq., notaire.
17 fév—17 21 28—mars 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin de la rue Poydras
—ENTRE LES RUES—
Camp et Magazine.
A L'ENCAN.

No 32,065—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

Vente en partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement en partage rendu en l'affaire de Thomas Smith, Henri Charnock et Wm H. Cantan, exécuteurs testamentaires, vs Thomas Smith, par l'Hon. Francis A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, le 4 février 1891, et signé le 13 février 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété de valeur ci-après décrite:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par la rue Poydras, l'allée Natchez et les rues Magazine et Camp, désigné comme le terrain No 5 sur un plan marqué E annexé à un acte de vente pardevant Félix de Armas, ancien notaire en cette ville, le 16 mars 1832. Le dit terrain mesure 28 pieds 1 pouce de façade rue Poydras, sur une profondeur de 110 pieds 5 pouces, plus ou moins, mesure américaine.

Les améliorations comprennent le magasin en briques à quatre étages No 103 rue Poydras, actuellement occupé par B Ehrensing, au centre du quartier des affaires des produits de l'Ouest et près des établissements de McCloskey Bros, Smith Bros & Co, limited et autres.

Le bail ou loyer du magasin sus indiqué sera annoncé au moment de la vente ou antérieurement, sur demande au bureau des encanteurs.

Conditions—Une moitié ou plus comptant; le reste à un et deux ans de crédit en billets des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à maturité, et un intérêt éventuel après en même taux jusqu'à parfait paiement; cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès sur le montant réclamé, le tout garanti par hypothèque spéciale, lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue. Les améliorations sur la propriété seront assurées par l'acquéreur et les polices d'assurance transférées au vendeur jusqu'à paiement de toutes les taxes dues et exigibles en cette année 1891, et un dépôt de 10 pour cent comptant au moment de la vente.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur pardevant James J. Woulfe, notaire public.
15 fév—15 21 28—7 14 21 mars

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE

Grande attraction pour le capital, en propriétés foncières, centrales.

Résidence en brique sur l'avenue St-Charles, avec de grands terrains.

Une rangée de trois résidences rémunérative, coin St-Charles et Erato.

Belle propriété commerciale l'entrepôt "Viola," rue Tchoupitoulas et Constance, entre Julia et St-Joseph.

GRAND MAGASIN,

No 33 rue Decatur, entre Douane et Bienville.

Résidence No 17 Sud Claiborne, entre Gasquet et Commune, et No 146 avenue Cleveland, entre Derbigny et Roman.

VENTE PAR ORDRE DE COUR.

Succession de Robert Carey, Sr

No 30,652—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division E.

PAR HOEY & O'CONNOR, Nicholas J. Hoey, encanteur,—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 14 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu et signé dans l'affaire ci-dessus le 3 février 1891, il sera vendu à l'encan les propriétés foncières de valeur suivantes:

La Résidence Carey.

1° La résidence en briques à deux étages et demi No 353 Avenue St-Charles, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Charles, Carondelet, Erato et Thalie. Les terrains sont composés de différents lots et portions de terre désignés par les Nos 5, 6, 7, et mesurant ensemble 94 pieds de face à l'Avenue St-Charles sur 120 pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

La résidence a un grand couloir, salons à arches doubles, galerie dans le fond, etc. à une grande écurie en briques à deux étages. Les terres sont admirablement arrangées, à le pavage Shillinger des deux côtés de la maison, et toutes les commodités d'une résidence de première classe.

La Rangée de Bâtisses.

2° Un morceau de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues St Charles, Carondelet, Erato et Thalie, désigné par la lettre A sur un plan de L. H. Pilié, voyer, sous la date du 14 novembre 1874, lequel dit morceau de terre forme le coin des rues St-Charles et Erato, et, d'après le dit plan, mesure, au pied américain, 57 pieds 9 pouces de façade rue St-Charles sur une façade rue Erato de 93 pieds 4 pouces; et une profondeur, de l'autre côté, de 92 pieds 4 pouces; et à l'arrière du dit terrain sur une ligne brisée, s'étendant premièrement de la dite rue Erato et parallèle à la rue St-Charles, et longeant une allée commune de 3 pieds 4 pouces de largeur, une distance de 28 pieds 5 pouces, de là, il s'étend vers la rue St-Charles et parallèlement à la rue Erato, une distance de 3 pieds, de là, il s'étend vers la rue Thalie et parallèlement à la rue St-Charles, 19 pieds 3 pouces. Le dit morceau de terre est borné sur une partie de l'arrière, par l'allée commune sus-mentionnée, commune à ce terrain et au terrain B, sur le dit plan et est composé de la plus grande partie des terrains premièrement numérotés 8 et 9 sur un plan de dit carré d'îlet.

Les améliorations comprennent une rangée de maisons doubles à deux étages. Nos 345, 347 et 349 avenue St-Charles.

Le magasin No 33 rue Decatur.

3° Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Decatur, ci-devant Levée, Bienville, Douane et Chartres, mesurant 23 pieds 5½ pouces de façade rue Decatur anciennement Levée, de même à l'arrière, sur 88 pieds 11¼ pouces de profondeur, étant borné du côté de la rue Bienville par la propriété ci-devant appartenant à Jas. H. Laverich, et de l'autre côté, vers la rue Douane, par la propriété anciennement appartenant à Pierre Soulé, avec toutes les bâtisses et améliorations.

Les améliorations comprennent le magasin en briques à quatre étages No 33 rue Decatur; il est maintenant occupé par J. H. Hennicke. Il est juste au-dessus de la Douane et de la Banque du Peuple, et fait face aux établissements de MM. Pessi Bros. et Kaufman & Blaché.

L'entrepôt Viola.

4° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Julia, St Joseph, Constance, ci-devant Foucher, et Tchoupitoulas. Désigné comme terrain No 1 mesurant 20 pieds 7 2|5 pouces de façade rue Constance, s'élargissant à l'arrière jusqu'à 21 pieds et 1|5 de pouce, sur 84 pieds 10 pouces de profondeur du côté inférieur, et 92 pieds 10 pouces de profondeur du côté supérieur, qui le sépare du terrain No 2;— et

Quatre terrains avec toutes les bâtisses, etc., dans le Premier district, carré d'îlet borné par les rues Constance, ci-devant Foucher, Tchoupitoulas, Julia et St Joseph. Lesquels sont désignés par le No 201 et mesurent, pied anglais 64 pieds 2 1|2 pouces de façade rue Tchoupitoulas, sur 174 pieds 1 pouce de profondeur, d'après un plan de A D'Hémécourt, voyer, le 11 décembre 1863, et déposé pour référence dans le bureau de Théo. Seghers, ancien notaire en cette ville.

Les autres trois terrains sont désignés par les Nos 3, 4, 5 et mesurent chacun pieds anglais 21 pieds 4 pouces et 1|3 d'une ligne de façade rue Tchoupitoulas, sur 138 pieds 6 pouces et 4 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un plan de A. Mell hausen, voyer, daté du 2 juin 1841, annexé pour référence à un acte passé pardevant W. Y. Lewis, ancien notaire en cette ville, le 15 juin 1841.

Les améliorations consistent des bâtisses en briques à deux étages Nos 161, 163, 165 et 167 rue Tchoupitoulas, mieux connus comme l'entrepôt Viola.

La bâtisse No 17 rue Sud Claiborne.

5° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Claiborne, Commune, Robertson et Gasquet désigné comme lot No 8 sur un plan de Tourné, voyer, sous la date du 31 mars 1854, déposé pour référence dans le bureau du shérif de cette paroisse. Le dit terrain mesure 25 pieds de façade rue Claiborne sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages, portant le No 17 Sud Claiborne. Elle est retirée de la rue, avec grillage de devant; elle a 11 chambres, une grande salle à manger, chambre, etc. Dans un des quartiers les plus agréables de cette ville; et qu'à 10 minutes de marche du centre commercial.

La bâtisse No 146 Avenue Cleveland.

6° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par l'avenue Cleveland ci-devant rue Gasquet, Derbigny, Roman et Palmyre, désigné comme terrain No 13 du carré No 24, sur un plan de Louis Pilié, voyer, en date du 1er mai 1840, déposé pour référence dans le bureau de L. McCay, ancien notaire, dans cette ville, lequel dit terrain mesure 27 pieds de façade avenue Cleveland, anciennement rue Gasquet, sur 109 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent de la résidence en bois à deux étages, avenue Cleveland, 146; a 8 chambres etc.; est près du marché, des églises et des écoles et aisément accessible au commerce.

Ces propriétés sont vendues sujettes à des baux ou loyers qui seront annoncés au moment de la vente ou antérieurement, sur demande, aux encanteurs.

Conditions de la vente.

Un tiers comptant: le reste à crédit de un et deux ans, avec seulement 6 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente. La propriété devant être garantie par hypothèque du vendeur et lien du privilège et toutes les clauses usuelles de sécurité. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles cette année 1891, et un dépôt de dix pour cent comptant, au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant John J. Ward, notaire, No 17 Allée Commerciale.
7fév—7 14 21 28—mars 7 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et propriété de résidence No 5 rue Front,
Entre les rues Canal et Crossman
—ET—
No 269 rue Howard,
Entre Calliope et Clio.
A L'ENCAN, A CREDIT.
Succession de William F. Walshe.

No 25,725—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé dans la susdite affaire, le 12 février 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le deuxième district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Canal, Front, Crossman et Peters, ci-devant Route publique. Le terrain No 5 du carré No 1 sur un plan de L. H. Pilié, ancien voyer, daté du 20 mai 1848. Le dit terrain mesure 24 pieds 4 pouces 2 lignes de façade rue Front, sur 90 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent le magasin en briques à trois étages No 5 rue Front; il est près des hangars à sucres et de la Raffinerie de Sucre de la Louisiane.

2° Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Calliope, Howard, Clio et Liberté. Le terrain est le No 13; il mesure 26 pieds de façade rue Howard, sur une profondeur de 157 pieds 9 pouces et 5 lignes du côté parallèle à la rue Clio et 112 pieds de profondeur du côté parallèle à la rue Calliope de là ouvrant à angle droit; il mesure 14 pieds 6 pouces et 2 1|2 lignes sur la limite du côté de la rue Calliope; de là, à angle droit, 45 pieds 9 pouces 5 lignes sur la ligne ou côté de la rue Liberté et 40 pieds 6 pouces et 2 1|2 lignes de largeur à l'arrière sur la ligne le séparant du terrain No 14.

Les améliorations comprennent le No 269 de la rue Howard, près de la gare du Chemin de fer Jackson.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à un et deux ans de crédit représenté par des billets des acquéreurs à leurs ordres et par eux endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; billets garantis par lien du vendeur et hypothèque spéciale sur la dite propriété vendue, ensemble avec 5 pour cent honoraires d'avocat, sur le montant réclamé en cas de procès pour non paiement du prix d'adjudication avec toutes les autres clauses usuelles de sécurité au pareil cas. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1891, et feront un dépôt de 10 pour cent sur le prix d'adjudication au moment de la vente.

Les actes de ventes pardevant John J. Ward, notaire, aux frais des acquéreurs.
15 fév—15 21 28—mars 7 14 21.

AVIS.

On trouvera tous les jours l'Abeille à la table de journaux du Cosmopolite SIMON, chez Bosset, coin Decatur et Dumaine. Stéréo—

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.
MAGASIN ET RESIDENCE
Coin des rues Constance et Poeyfarré.

Et une propriété rue Constance, entre Poeyfarré et Delord.

A L'ENCAN.

Succession de Mme Ellen Maher, veuve de Denis Maher.

No 32,155—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "E".

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 4 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division "E", en date et signé dans l'affaire, le 3 mars 1891, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite; à savoir:

1° Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poeyfarré, Constance, Delord et Magasin, mesurant 26 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Poeyfarré sur une profondeur de 90 pieds entre lignes parallèles et face à la rue Constance, ayant l'usage en commun d'une allée dans le fond avec les propriétés qui touchent.

Les améliorations consistent en un magasin à deux étages et résidence connu par les Nos 39 et 41 rue Poeyfarré, ayant 10 chambres, corridor et anciennement connu comme "Maher's Grocery."

2° Un autre certain lot ou portion de terre situé dans le même district et îlet que le lot ci-dessus décrit, mesurant 20 pieds de face à la rue Constance, sur une profondeur de 56 pieds 7 pouces, entre lignes parallèles, ayant l'usage d'une allée sur le côté près la rue Poeyfarré en commun avec les deux autres lots ou portions de terre formant la façade des lots 13 et 14, sur un plan dressé par G. T. Dunbar, 12 novembre 1840, et déposé en l'étude de G. W. Christy, notaire, conformément au plan No 46 du livre des plans No 2 et la dite allée étant une portion des lots ci-dessus décrits et mentionnés.

Les améliorations sur le dit lot de terre consistent d'une résidence en bois à deux étages ayant cinq chambres, etc., connue par le No 167 rue Constance.

Conditions de la vente—Comptant; les acquéreurs assumeront le paiement en sus du prix de leurs adjudications, toutes les taxes dues et exigibles en 1891, et un dépôt de dix pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente au frais des acquéreurs pardevant Jno. R. Léger, notaire.
4 mars—4 7 14 21 28—avril 4

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE
Cottage double en bois.

Succession de Bridget Lennon, femme de James M. Carley.

No 31,781—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 10, rue Carondelet, le SAMEDI 4 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite Cour, Division E, daté du 26 février 1891, et rendu dans l'affaire mentionnée ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Le cottage-résidence double en bois, Nos 33 et 35 rue Constance, dans le Premier district, dans l'îlet borné par les rues Constance, Magasin, Erato et Calliope, ayant quatre chambres et citerne de chaque côté.

Le lot de terre mesure 27 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Constance sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, avec une allée de 7 pieds de large, s'ouvrant sur la rue Erato en commun avec celle-ci et les lots adjacents. La propriété est à proximité du centre des affaires, des marchés, des écoles et de plusieurs lignes de chemins de fer urbains et est recommandée à ceux qui ont un petit capital à placer.

—AUSSI—

A 10 heures A. M. sur les lieux ci-dessus mentionnés, il sera vendu à l'encan tous les meubles qui s'y trouvent.

Conditions—Comptant et l'acquéreur paiera les taxes de 1891 au dessus du prix d'adjudication, 10 pour cent comptant du prix d'achat au moment de la vente.

Acts de vente pardevant T. Wharton Collens, esq. notaire public aux frais de l'acquéreur.
1er mars—1 7 14 21 28—avril 4.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés désirables dans le Premier District.

1—Rue Perdido, entre Miro et Galvez.
2—Coin Johnson et Gravier.
3—Rue Perdido, entre Prieur et Johnson.
4—Rue Gravier, entre Galvez et Miro.
5—Rue Perdido, entre Galvez et Miro.
6—Coin Gravier et Miro.
7—Rue Galvez, entre Gravier et Perdido.

VENTE DE SYNDIC.

Dans l'affaire de Remy Klock vs. Ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 29,859.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 14 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon Thos C. W. Ellis, juge de la Division A, actuellement en congé, daté le 4 février 1891, il sera vendu la propriété décrite ci-après, à savoir:

1° Quatre certains lots de terre et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, Miro, Gravier et Galvez désignés par les Nos 5, 6, 7, 8 et 9. Les dits lots se touchent et les lots 6, 7 et 8 mesurent chacun 29 pieds 10 pouces de face à la rue Perdido, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles; le lot No 9 formant l'encoignure des rues Perdido et Miro et mesure 27 pieds 11 pouces et 6 lignes de face à la rue Perdido, sur une profondeur de la rue Miro de 120 pieds, entre lignes parallèles.

2° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages, privilèges et dépendances qui y appartiennent situés au premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Johnson, Prieur et Bertrand désignés par les Nos 18 et 19. Ces dits lots mesurent comme suit: à savoir: le lot No 18 forme l'encoignure des rues Johnson et Gravier, et mesure 20 pieds 3 pouces de face à la rue Gravier, même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 120 pieds de face à la rue Johnson et le No 19 touchant au No 18, mesure 33 pieds de face à la rue Gravier, même largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de 120 pieds.

3° Trois certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous ses droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prieur, Johnson, Perdido et Gravier, désignés par les Nos 8, 9 et 10. Lesquels dits lots mesurent chacun 30 pieds 3 pouces de face à la rue Perdido, sur une profondeur de 120 pieds. Le lot No 10 forme l'encoignure des rues Perdido et Johnson.

4° Cinq certains lots de terre ensemble avec les voies, servitudes, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Galvez, Gravier, Miro et Perdido désignés par les numéros 19, 20, 21, 22 et 23, lesquels terrains sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun 29 pieds 10 pouces de façade rue Gravier, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

5° Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, carré borné par les rues Galvez, Gravier, Perdido et Miro, désigné comme le terrain No 5 et mesurant 29 pieds 10 pouces de façade rue Perdido, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

6° Trois terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages, privilèges qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Gravier, Miro, Perdido et Galvez, désignés comme les terrains 16, 17 et 18, et mesurant comme suit: Le terrain No 16, 32 pieds de façade rue Miro, sur 132 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 17 forme le coin des rues Gravier et Miro; il mesure 32 pieds 10 pouces et 6 lignes de façade rue Gravier, sur 120 pieds de profondeur et de façade rue Miro. Le terrain No 18 touche au dit terrain No 17 et mesure 24 pieds 11 pouces et 4 lignes de façade rue Gravier, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

7° Trois terrains avec tous les droits, passages, servitudes, privilèges y appartenant, situés dans le premier district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Gravier, Galvez, Perdido et Miro, désignés par les Nos 30, 31 et 32, lesquels terrains mesurent comme suit: Les Nos de 30 à 32 inclusivement, se touchent, et les Nos 30 et 31 mesurent chacun 30 pieds de façade rue Galvez, sur 132 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur. Le terrain No 32 mesure 29 pieds 10 pouces et 7 lignes de façade rue Galvez sur 132 pieds 4 pouces 6 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Tous les terrains sont plus amplement décrits dans l'inventaire enregistré à la Cour Civile de District dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste à un et deux ans de crédit. La portion à crédit devant être garantie par des billets de l'acquéreur portant intérêt de 5 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur, privilège sur la propriété vendue. L'acte de vente portera toutes les clauses de sécurité usuelles, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour la perception des billets et pour garantir le paiement des intérêts et de l'intérêt et des taxes. Les améliorations devront être assurées et la police d'assurance transférée au détenteur des billets. L'acquéreur paiera, en sus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1891. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis sur les lieux de la vente.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire aux frais des acquéreurs.
7fév—7 14 21 28 mars 7 14

PAR ONORATO & STUART.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Un cottage à Alger, No 26 rue Seguin.

Succession de Mme Barbara Facina, née Maitzler.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division "D"—No 31,883.

PAR ONORATO & STUART, encanteurs—Bureau No 16 rue Bourbon—SAMEDI, 7 mars 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite cour, Division "D" en date du 29 janvier 1891, rendu dans l'affaire de la susdite succession de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un cottage résidence en bois No 26 rue Seguin sur la ligne du fond.

Un magasin et un lot de terre situé dans le cinquième district de cette ville, désigné comme le No 21, îlet No 14, qui est borné par les rues Seguin, Barthélemy, Villeré et Delaronde, conformément au plan de C. A. DeArmas, ingénieur, en date du premier jour de novembre 1865. Le dit lot mesure 24 pieds 7 pouces 5 lignes de face à la rue Seguin sur une profondeur de 106 pieds 8 pouces 7 lignes.

Conditions—Comptant—Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente. L'acquéreur assumera les taxes exigibles en 1891. Acte de vente pardevant Wm H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur. Voir les plans à la Bourse.
1er fév—1 7 14 21 28—mars 7

VENTES A L'ENCAN

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Résidence coin avenue St-Charles et la rue Milan.

Résidence cottage et remise sur la rue Milan, touchant la propriété ci-dessus dans le fond.

Succession de Catherine Cronan, décédée, épouse de Robert J. Conolly.

No 31,228—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division "D."

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—Albert Paul, Encanteur, bureau 159 rue Commune—SAMEDI, 14 mars 1891, à midi, à la Bourse de l'Hôtel St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 février 1891, dans l'affaire de la succession de Catherine Cronan, décédée, veuve de Robert J. Conolly, il sera vendu à l'encan:

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations, etc., qui s'y trouvent, droits voies, privilèges servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Charles, Pitt Milan et Berlin et mesurant chacun 25 pieds de face à la rue St-Charles sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles.

2° Un certain morceau de terre, avec toutes les bâtisses etc., qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, etc., y appartenant, situé dans le même carré ci-dessus décrit, et mesurant 50 pieds de façade rue Milan, sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, le reste à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, ainsi que privilège sur la propriété vendue, de même que toutes les clauses usuelles, le pacte de non aliénation, transfert de la police d'assurance sur les améliorations pour la somme de billets dûs au vendeur ou à toute autre personne, y compris l'intérêt et les frais, les 5 pour cent honoraires d'avocat sur le capital et les intérêts dûs en cas de procès pour leur recouvrement, la clause de la vente sans évaluation pour obtenir paiement des billets en capital, intérêt et frais; l'acquéreur paiera comptant 10 pour cent du prix d'adjudication au moment de la vente et assumera le paiement des taxes d'Etat de 1891 en sus du prix d'adjudication ainsi la convention et la stipulation que l'omission de l'acquéreur de passer l'acte de vente et de payer le prix arrêté dans les quinze jours suivant la date de l'adjudication sera considérée suffisante pour "mettre en défaut" sans autre formalité.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Théodule Buisson, notaire.
8 fév—8 14 21 28—7 14 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de choix pour les affaires et résidence,
Coin des rues Laurel et Antonine.

A douze mois de crédit.

Succession de John Schafer et d'Aloise Michael, sa femme.

No 31,606—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR EUSTIS, PAUL & CURTIS—Albert Paul, Encanteur—Bureau, No 159 rue Commune—SAMEDI, 11 avril 1891, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, rotonde hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, siégeant à la place de l'Honorable Thos. C. W. Ellis, juge de la division A, actuellement en congé, dans l'affaire de la succession de John Schafer et Aloise Michael sa femme, daté le 2 janvier 1891, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre, ensemble avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Antoine Laurel, Constance et Foucher formant l'encoignure des rues Laurel et Antonine, et mesurant 30 pieds 9 pouces de face à la rue Laurel, sur 107 pieds de profondeur et face à la rue Antonine, le tout plus ou moins.

Ensemble avec la maison en bois, à un étage, au coin des rues Laurel et Antonine, subdivisée en magasin et résidence, bâtisses pour écurie, citerne, etc. Bon emplacement, le voisinage s'améliorant rapidement.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière la dite propriété sera vendue à douze mois de crédit. L'acquéreur devra fournir une hypothèque avec une sécurité bonne et solvable, portant 8 0[0 d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement final, garanti par hypothèque sur la propriété. L'acquéreur assumant les taxes de l'année courante.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant E. H. Downing, notaire.

Dix pour cent déposé à la vente.
8mars—8 21 28—avril 4 11

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Nos 364 et 364 1|2 rue Chartres, entre Esplanade et Français.

Propriété de choix dans le Troisième District.

12 lots de terre améliorés, faisant face aux rues Dauphine, Royale et Deslondes.

Succession de George Dietrich.

No 31,935—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau, No 3 rue Carondelet—SAMEDI, 21 mars 1891, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde de l'hôtel St-Charles entre les rues Commune et Gravier, conformément à un ordre de l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 16 février 1891 pour le compte de la succession ci-dessus mentionnée, les propriétés de valeur suivantes, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Victoire, Esplanade et Français, mesurant 45 pieds de face à la rue de Chartres, sur une profondeur de 127 pieds 4 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en une maison à deux cabinets et bâtisse dans la cour, à deux chambres citerne, lieux d'aisances, etc.

2° Douze certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Royale Dauphine, Deslondes et Delery, et désignés sur un plan de la propriété de la société de la Sainte-Croix; les dits lots sont désignés par les Nos 1 à 12 inclusivement, sur un plan de Pilié à Mazureau, daté le 4 mars 1868, et mesurent ensemble 136 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Royale, 136 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Dauphine, 304 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Deslondes et 304 pieds 7 pouces et 3 lignes sur la ligne de la propriété de la Société de la Sainte-Croix.

Les améliorations consistent d'un joli cottage contenant 2 chambres, d'une autre bâtisse ayant 3 chambres citerne, lieux d'aisances. Les terrains sont cultivés en verger.

Conditions—La moitié ou plus comptant au gré des acquéreurs et la balance à un an de crédit et portant 8 0[0 d'intérêt par an avec toutes les clauses usuelles et privilège de vendeur. Les acquéreurs assumant aussi les taxes de l'année 1891.

Les actes de vente pardevant Jeff. C. Wenck, notaire aux frais des acquéreurs.
19fév—19 21 28—mars 7 14 21.

PAR FERD. SAMUEL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété d'Habitation de valeur,

Située sur le Bayou Barataria,

A environ seize mille de la tête du Canal Harvey.

Succession de Wm. B. Berthoud.

No 745—Vingt-sixième Cour de District Judiciaire dans et pour la Paroisse de Jefferson.

EN VERTU DE ET CONFORMEMENT A un ordre de vente à moi adressé par l'Hon. Emile Rost, juge de la Vingt-sixième Cour de District Judiciaire dans et pour la paroisse de Jefferson, Etat de la Louisiane, daté le 20me jour de janvier 1891, dans la succession ci-dessus nommée et numérotée, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, entre les rues Commune et Gravier, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le

SAMEDI, 7 MARS 1891,

à midi, les propriétés décrites ci-après, à savoir:

1° Les deux tiers indivis ou actions dans une certaine Plantation sucrière, située dans le district de Barataria, à environ vingt milles de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant en viron 200 arpents de face au bayou Barataria, sur la profondeur ordinaire de 40 arpents, plus ou moins, sur un côté par le bayou Chaland et sur l'autre côté par un morceau de terre appartenant anciennement à MM. Louis et M. Commagère.

2° Les deux tiers indivis ou actions d'un certain morceau de terre contigu au morceau décrit ci-dessus, sur la partie intérieure, et mesurant 100 arpents, plus ou moins, de face, au bayou Barataria, sur la profondeur ordinaire de 40 arpents, borné sur un côté par le morceau de terre ci-dessus décrit et sur l'autre côté par le bayou Aux Oies.

3° Les deux tiers indivis ou actions dans un certain morceau de terre connu sous le nom de "Isle Bonne," situé dans le dit district de Barataria et mesurant 35 arpents plus ou moins, de face au bayou, avec la profondeur plus rapprochée du bayou Ouacha, borné sur un côté par le bayou Dauphin et sur l'autre côté par le bayou Villars.

4° Les deux tiers indivis ou actions dans un certain morceau ou portion de terre, situé dans le dit district de Barataria, mesurant la moitié d'un arpent de face au dit bayou Barataria, borné sur un côté par la terre de Terrence Drouet, et sur l'autre côté par celles de J. B. Dautrive, les dits quatre morceaux de terre décrits ayant en tout, 12,000 arpents plus ou moins.

Ensemble avec les deux tiers aussi en actions dans toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

La dite vente sera sujette aux droits de Joseph Rathbone & Cie., ainsi qu'il est démontré par un acte passé pardevant T. Wharton Collens, notaire, paroisse d'Orléans, le 28 novembre 1889, enregistré au bureau des aliénations, paroisse Jefferson, dans le livre "8", folio 447, et le livre des Hypothèques No 32, folio 655.

5° Un certain morceau de terre situé sur le bayou Barataria, environ à seize milles de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant une façade de quatre (4) arpents, plus ou moins, sur le dit bayou, et borné sur un côté par le bayou Dauphin et sur l'autre côté par une terre ayant appartenu à Andrew Hedge, Jr., et à Berthoud & Cie, mesurant 80 acres superficiels, plus ou moins.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions de la vente—Comptant.

Acte de vente pardevant Wm. L. Langridge, Greffier de Cour, et ex-officio notaire public, aux frais de l'acquéreur.

FERD. SAMUEL, Encanteur, Paroisse Jefferson.
2 fév—2 7 14 21 28—mars 7

Solfège, Chant, Piano.

Le Prof. GEO. L. O'CONNELL, directeur de l'Orphéon Français ex-directeur du Cercle de la Harpe Hellénique, du Cercle Gounod, du "N. O. Amateur Opera Co.," pianiste-accompagnateur et répétiteur donne des leçons de solfège, de chant, de piano et d'accompagnement.

Le Prof. GEO. L. O'CONNELL s'occupe aussi de direction d'orchestre et de concerts. S'adresser No 171 rue Bourbon.
26 nov—3 m—Dim Mar Jeu